

# **SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

**Date de convocation :** 21 octobre 2023

**Date d'affichage :** 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 30 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Céline ROCQUES (arrivée à 19 h 25), Philippe VAUGEOIS.

**Absents excusés** : MM. Martine HERMAN, Nadia CHETTOUH, Joël PEZERIL.

**Absent** : M. Alexandre HERMAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Prescilla LEGLUAIS.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 25 septembre 2023.

## **VIDEO PROTECTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le gendarme Marion Gaultier à la Mairie en présence de Messieurs Michel PENLAE et Joël PEZERIL afin de les informer sur les conditions de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à solliciter le référent sureté en vue d'établir un diagnostic de vidéoprotection sur la Commune.

## **LIBERATION DE CAMBERNON**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Manche a attribué une subvention de 500 € à la Commune suite à l'organisation du 79<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Cambernon.

## **SALLE DES FETES**

Par suite des incivilités constatées lors de la location de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire a interrogé les membres du Conseil Municipal sur la possibilité de facturer ou non les frais d'électricité en sus de la location de ladite salle.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'instaurer un relevé du compteur électrique à chaque location et de facturer la consommation réelle au tarif en vigueur le jour de la location.

Ce relevé et le tarif correspondant seront portés à la connaissance du locataire lors de la signature du contrat de location, et ceci à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la Commission d'Appel d'Offres au sujet des travaux d'aménagement de la voirie rue du Bourg qui s'est réunie le 20 octobre dernier.

Treize entreprises ont retiré le dossier dont trois qui ont répondu (COLAS, EUROVIA et TP BOUTTE). Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de conforter les conclusions de la Commission, à savoir retenir l'entreprise TP BOUTTE de CONDE SUR VIRE la plus avantageuse au vu des critères d'analyse des offres pour un montant de travaux de 195 482.40 € TTC.

### **CONVENTION SATESE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées reçue du SATESE. Celle-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

### **COMMISSION DES CHEMINS**

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil Municipal un compte rendu de la visite des chemins qui s'est déroulée le 21 octobre dernier.

Il en ressort de la nécessité de faire la réfection du chemin de Brocqueboeuf.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident l'avis de la Commission des Chemins et demandent à Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge de la voirie de demander les devis.

### **POINT SUR LES DOTATIONS**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des dotations qui seront versées par l'État en 2023.

Il note notamment que la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué encore cette année pour s'élever à 69 207 €.

Depuis 2015, nous constatons une baisse de cette dotation de 12.57 % soit un montant de 9 950 €.

### **PLAN NEIGE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise MALLET Eric de MUNEVILLE LE BINGARD relatif au déneigement 2023-2024: tarif de jour à 72.99 € HT de l'heure et tarif de nuit ou week-end à 101.56 € HT de l'heure.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

### **FDGDON**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan intermédiaire de la lutte contre les frelons asiatiques au 30 septembre 2023.

Au 30 septembre 2023, la Commune a reçu 13 déclarations de nids. Seules 9 étaient recevables.

### **LOGEMENT DES ECOLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs personnes ont visité le logement des écoles situé 7 Le Bourg.

Parmi ces visites, trois étaient potentiellement valides.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte de louer ce logement à Monsieur Dimitri TAINURIER et Madame Caroline MARTIN pour un montant de 432 €.

Il autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune le contrat de location et ses annexes.

Un état des lieux sera dressé à l'arrivée et au départ du locataire.

Une caution de 432,00 € correspondant à un mois de loyer sera demandée.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement intérieur de la cantine scolaire.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal approuvent ce règlement intérieur et autorisent Monsieur le Maire à l'adresser aux familles afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles s'engagent à le respecter.

### **STADE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le stade ne devrait plus être de la compétence communautaire. De ce fait, il demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un potentiel changement de destination.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, finalise l'organisation du repas qui sera servi le dimanche 19 novembre 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des personnes extérieures à la Commune souhaitent participer au repas des Anciens, de ce fait elles vont acquitter de la somme de 27 € par personne. Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge ces titres sous forme de dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal l'ordre du jour de la cérémonie du 11 novembre 2023.

9 H 00 : Rassemblement Place de la Mairie à CAMBERNON,

9 H 15 : Cérémonie officielle au Monument aux Morts de CAMBERNON,

10 H 00 : Cérémonie au Monument aux Morts à COUTANCES,

11 H 00 : Office Religieux à la Cathédrale de COUTANCES,

16 H 30 : Assemblée Générale à la Salle de Convivialité de CAMBERNON.

### **CEREMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2024, le samedi 13 janvier 2024 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voix de presse afin de s'inscrire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue en Mairie relative à l'installation d'un panneau d'information au village de l'Aubrière.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis défavorable à cette demande.

Monsieur Michel PENLAE informe les membres du Conseil Municipal que l'installation éventuelle d'un compteur électrique sur le terrain du bas du Bourg serait à la charge du propriétaire.

Monsieur Jérôme MAUGER et Madame Marie-Laure LEHENAFF font part aux membres du Conseil Municipal d'une plainte d'une habitante du village de La Plairie relative au chemin non éparé.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, lui répondent que le chemin, au vu des documents en possession à la Mairie, est non communal et donc à la charge du ou des riverains.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 11 décembre 2023 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.